

AMIANTE & PESTICIDES, DES MUTUELLES S'ENGAGENT POUR UN AVENIR SANS RISQUES

Ce 5 février 2024, sept mutuelles co-organisent avec le sénateur Daniel Salmon, un colloque au Palais du Luxembourg pour défendre et promouvoir la santé environnementale. Comment ? En s'inspirant de l'histoire de l'amiante, qui n'est pas finie, pour en tirer des enseignements et protéger les générations futures des impacts délétères des pesticides.

“Pesticides : ne répétons pas aujourd'hui les fautes ayant causé la mort de plus de 100 000 personnes intoxiquées hier par l'amiante” : c'est le titre d'une tribune, signée par une trentaine de mutuelles, représentent plus de six millions de personnes protégées, à paraître dans le journal Le Monde. C'est aussi le fil rouge du colloque qui se tiendra le 5 février 2024 au Palais du Luxembourg à Paris, co-organisé par le sénateur Daniel Salmon et sept mutuelles : La Mutuelle Familiale, Aubéane Mutuelle de France, Mutuelle Entrain, Groupe INTÉRIALE, Tutélaire, NUOMA et Mutami.

Eric Chenut, Président de la Mutualité Française, fédération nationale représentant 35 millions de personnes protégées en France, ouvrira le colloque, aux côtés de nombreux experts et victimes de l'amiante et des pesticides.

Cette mobilisation est un fait marquant dans l'engagement des mutuelles pour construire une meilleure santé pour tous et un avenir sain, durable et solidaire.

[!\[\]\(e3f8612927870f2e0f9f5989e6dd3064_img.jpg\) Découvrez le programme complet](#)

POURQUOI DES MUTUELLES SE MOBILISENT-ELLES SUR LES QUESTIONS SANITAIRES, ENVIRONNEMENTALES ET RÉGLEMENTAIRES LIÉES À L'UTILISATION DES PESTICIDES ET DE L'AMIANTE ?

Les mutuelles sont engagées depuis toujours dans les conquêtes sanitaires et sociales et ont une responsabilité à agir dans le domaine de la prévention. Pour Ambroise Croizat, ministre du Travail dans le Gouvernement de Charles de Gaulle et créateur de la Sécurité Sociale disait à ce sujet : *“La Mutualité a sa place marquée dans l'organisation française de la Sécurité sociale. Elle doit être l'élément moteur, l'élément qui prend les initiatives nouvelles et réalise les expériences, qui va de l'avant.”* Certaines l'ont déjà montré dans la lutte contre l'amiante, lorsqu'elles se sont mobilisées auprès des associations pour faire reconnaître les maladies professionnelles et pour soutenir l'interdiction de l'amiante. Or, des similitudes existent entre les luttes contre l'amiante et celles des victimes des pesticides.

C'est tout l'enjeu de ce colloque : s'inspirer de l'histoire de l'amiante, qui n'est pas finie, pour en tirer des enseignements et protéger les générations futures des impacts délétères des pesticides.

Les mutuelles de santé, acteurs de l'économie sociale et solidaire, sont face à un enjeu majeur : s'engager durablement dans la prévention et la promotion de la santé environnementale.

ENJEUX ET PERSPECTIVES DES MUTUELLES EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Alors que 23 millions de Français sont touchés par une ou plusieurs maladies chroniques, nous ne pouvons ignorer ce que disent les études scientifiques rassemblées par l'INSERM dans deux

rapports qui ont fait date, en 2013 puis en 2021, et qui soulignent la responsabilité des pesticides dans plusieurs de ces maladies. Faire face à cette véritable “épidémie de maladies chroniques”, comme le rappelle l’Organisation mondiale de la santé, c’est un enjeu capital.

On sait également que :

- **Eau et pesticides : Près de 80 pesticides sont présents dans les eaux distribuées au robinet, dans des proportions qui dépassent parfois les limites de qualité, selon des mesures publiées par l’Anses en avril 2023.**
- **Aliments et pesticides : 2/3 des fruits, légumes et céréales non bio sont contaminés par des résidus de pesticides, selon un rapport publié en mars 2022 par l’ONG Générations Futures.**
- **Air et pesticides : 35 pesticides différents ont été détectés en 7 semaines, dans l’air que nous respirons, dont le glyphosate classé cancérogène probable, selon un rapport de Générations Futures publié le 16 janvier 2024 “ Les résultats [...] indiquent que même à plusieurs dizaines de mètres des zones traitées, les concentrations de pesticides dans l’air demeurent élevées.”**

Actrices du système de santé et de protection sociale, les mutuelles doivent tout mettre en œuvre pour agir en faveur de la prévention des maladies et œuvrer à la soutenabilité du système de soins.

Or, le système de santé n’aura pas la capacité de faire face continuellement à l’augmentation de maladies chroniques. La prise en charge de ces maladies représente 2/3 des dépenses de santé, soit 104 milliards d’euros par an de dépenses destinées à plus d’un tiers des assurés (36%) que les mutuelles financent en partie. **Nous devons prendre rapidement une nouvelle trajectoire pour promouvoir la prévention plutôt que le soin, et préserver notre système de santé, basé sur la solidarité et l’entraide.**

CONTACTS PRESSE

Martin Rieussec-Fournier - @ mrieussec-fournier-adm@mutuelle-familiale.fr

Tel. : 07.86.48.12.65

Lydie Ryckelynck - @ lryckelynck@mutuelle-familiale.fr

Tel. : 06.47.33.67.85

Inscription obligatoire avant le 31 janvier 2024, places limitées

 [Formulaire d’inscription](#)

INFOS PRATIQUES :

Palais du Luxembourg - 15 rue Vaugirard 75006 Paris

Accueil et buffet dans la Salle René Coty - Colloque dans la Salle Médicis

Une pièce d’identité sera demandée à l’accueil, sur toute la durée du colloque

Le stationnement n’est pas autorisé dans l’enceinte du Palais du Luxembourg